

06 MARS 2017

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 16 février 2017

à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **jeudi 16 février 2017 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Madame Solène MICHENOT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Madame Solène MICHENOT, Conseillère Départementale d'Ille et Vilaine,
- Monsieur Roger MORAZIN, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Danielle CORNET, Conseillère Départementale de Loire Atlantique,
- Madame Marie-Hélène HERRY, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Madame Marie-Odile JARLIGANT, Conseillère Départementale du Morbihan,
- Monsieur Yannick CHESNAIS, Conseiller Départemental du Morbihan,
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Départemental du Morbihan.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine, donnant pouvoir à Madame Solène MICHENOT,
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,
- Madame Françoise HAMEON, Conseillère Départementale de Loire Atlantique, donnant pouvoir à Madame Danielle CORNET.
- Monsieur Bernard LEBEAU, Conseiller Départemental de Loire Atlantique,
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Départemental de Loire-Atlantique.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean Luc JEGOU, Directeur Général des Services, IAV.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, la Présidente ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 16 février 2017

à 14h30 à La ROCHE BERNARD

6 RESSOURCES :

Création d'un emploi non-permanent d'agent d'exploitation - pontier

Un agent titulaire a informé l'IAV de sa mutation au Conseil Régional de Bretagne. Il y prendra ses fonctions début mars 2017.

Cet agent exerce les fonctions d'agent d'exploitation-pontier au Pont de Cran de SAINT-DOLAY, en binôme avec un autre agent titulaire.

Son emploi permanent a été déclaré vacant auprès du Centre de Gestion de Loire-Atlantique, en vue d'un recrutement.

Cependant, 2017 est une année de transition pour notre établissement, et ne sachant pas le devenir de la gestion du Pont de Cran, il est plus prudent pour l'instant de procéder au recrutement d'un agent sur un emploi non-permanent, le temps de pouvoir analyser les besoins et réfléchir à la pérennisation ou non du poste.

Aussi, il est proposé au Conseil d'Administration de créer un poste d'agent d'exploitation – pontier avec les caractéristiques suivantes :

- Emploi non permanent de 6 mois
- Recrutement à compter du 22 février 2017
- Grade d'Adjoint Technique
- Rémunération : grille indiciaire du grade + régime indemnitaire : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

A noter que dans le chapitre 012 « Charges de Personnel » les crédits pour une année complète sont déjà prévus pour le poste laissé vacant, cette création n'augmente donc pas la masse salariale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Adopte la création d'un emploi non permanent d'agent d'exploitation-pontier,
- Autorise la Présidente à signer toutes pièces afférentes.

Pour Extrait Conforme

La Présidente



Solène MICHENOT

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

06 MARS 2017